



REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 03 avril à 20 Heures se sont réunis sous la présidence de M. HERRY les membres du Conseil Syndical dûment convoqués dans les formes légales.

Présents : M. Herry (*Orry la Ville*), M. Bruneteau (*Orry la Ville*) M. Dupont (*Pontarmé*), M. Dechevigny (*Gouvieux*), M. Ménerat (*Thiers Sur Thève*), M. Dubourg et M. Facundo (*La Chapelle-en-Serval*), M. Lameyre (*Coye la Forêt*), Mme Poignon (*Chaumontel*), M. Fleury (*Senlis*), M. Facq (*Lamorlaye*)

Absents excusés : Mme Chamayou (pouvoir à M. Dechevigny), Mme Bagato, M. Clergot, M. Deshayes, M. Agostini.

Secrétaire de séance : M. Lameyre

Le quorum étant atteint la séance peut valablement commencer.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Herry, Président, à 20h15.

I - Approbation du compte rendu de la séance du 06 février 2019 :

Aucune remarque n'est faite sur ce compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Syndical.

II- Approbation du Budget Primitif 2019

Monsieur HERRY, présente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2019.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2312-L,
- Après lecture des propositions du président tant à la section d'exploitation qui s'équilibre à la somme de 949 848.86 € qu'à la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 86 000.00 €, pour un montant total de 1 035 848.86 €.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité,

Le Budget Primitif 2019 présenté par le Président et vote les crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- Au niveau du chapitre pour la section investissement.

III- Approbation du Compte de gestion 2018

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit ici d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable. Ce compte de gestion 2018 est identique au compte administratif 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité.

IV- Approbation du Compte Administratif 2018

Le Président présente à l'assemblée les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2017.

Le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Syndical, sous la présidence de M. De Chevigny,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2131-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal,

Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité.

V- Affectation des résultats de l'exercice 2018

M. Herry, reprend la présidence, et présente les résultats de l'année 2018,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSE/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSE/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés (1)		362 075.47 €		11 860.48 €		373 935.95 €
Opérations de l'exercice	502 928.10 €	525 924.49 €	26 955.20 €	43 207.80 €	529 883.30 €	569 132.29 €
TOTAUX	502 928.10 €	887 999.96 €	26 955.20 €	55 068.28 €	529 883.30 €	943 068.24 €
Résultat clôture (=CA)		385 071.86 €		28 113.08 €		413 184.94 €

(1) Déficit ou excédent cumulé 2017 moins 1068/2018

Considérant l'état des restes à réaliser s'élevant à 13 000 €,
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
• 385 071.86 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté au BP 2019.

A l'unanimité l'affectation de résultat est approuvée.

VI- Divers

M. Herry Président, propose d'aborder en dernier point les projets d'aménagement pour les stationnements des deux roues, et laisse la parole à M. Dubourg pour le présenter.

M. Dubourg présente au conseil les aménagements pour le stationnement réservé aux vélos, aux motos (plans ci-joint).

M. Dubourg souhaiterait avoir quelques éléments de réponse sur les sujets suivants :

- a) Où en est la pose de l'abri vélos sécurisés ?
- b) Qu'en est-il de la tarification, de la communication et de la verbalisation des deux-roues motorisés ?
- c) Quand est prévue la mise en peinture des 20 places réservées au covoiturage ?
- d) Qu'en est-il de la continuité de la voie douce avec le parking ?

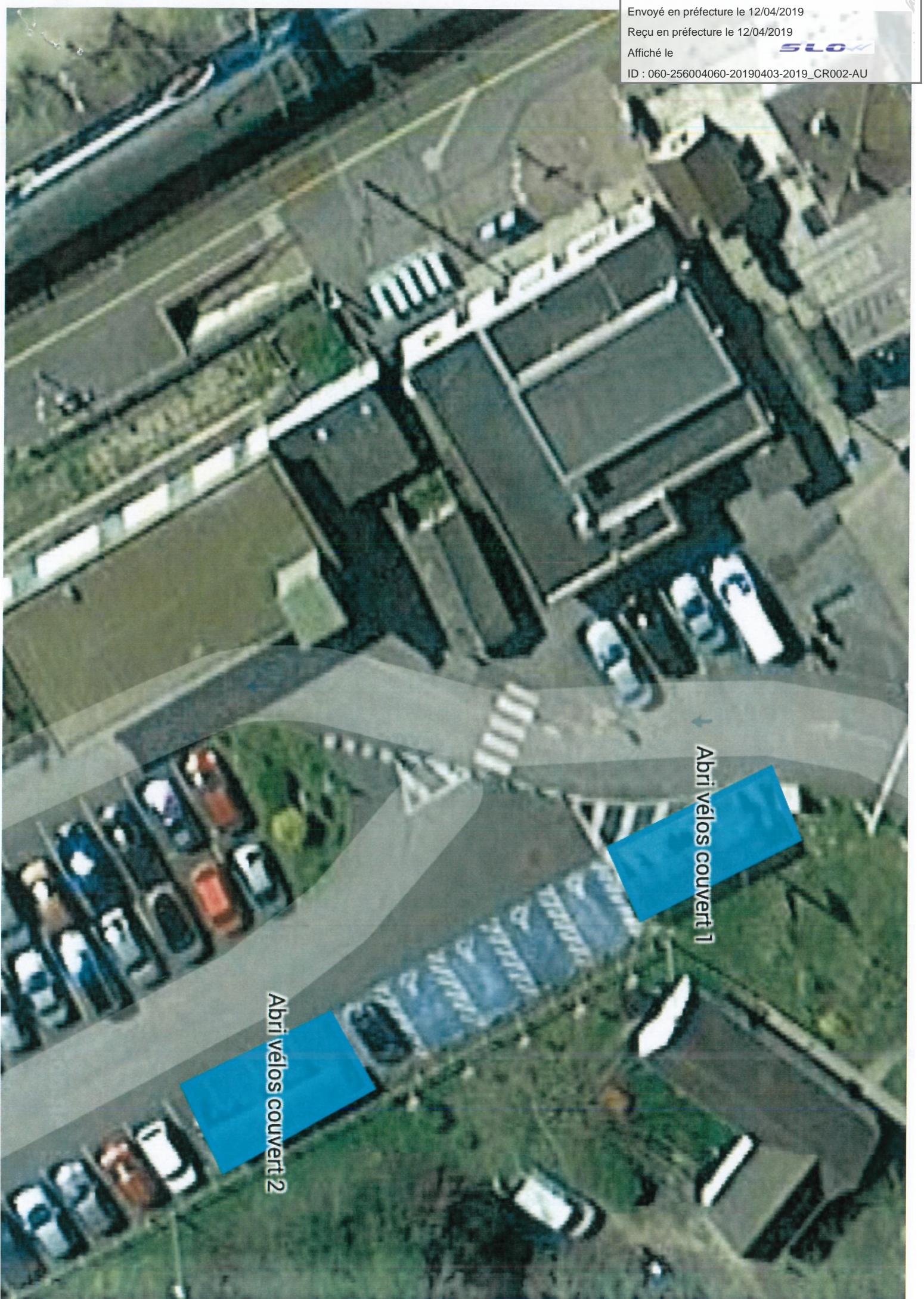
M. Herry informe le conseil sur l'avancement du projet :

- a) La pose de l'abri vélos sécurisés est validée par le SICGPOV puisque nous avons prévu au budget 40 000 €. Il y a 20 vélos et le tarif sera de 4€ par mois. Le projet est actuellement bloqué par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et par le Parc Naturel Régional (PNR) qui sont actuellement en train d'effectuer une étude plus générale sur l'esplanade.
- b) Le tarif sera de 10 € par deux roues motorisées. Des flyers seront posés sur le pare-brise des deux roues et le bureau devra réceptionner le numéro d'immatriculation. Une communication va être diffusée sur le site web, dans le bureau du SICGPOV, sur le panneau lumineux. Une information sera également affichée dans toutes les mairies adhérentes au syndicat. Le tarif sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2019. Pour ce qui est de la verbalisation, les contrevenants seront avertis avant le dépôt d'une amende.
- c) La mise en peinture pour les 20 places réservées au covoiturage sera faite par les services techniques de la Mairie d'Orry-la-Ville. Il est prévu 10 places d'un côté et 10 de l'autre côté (voir plan ci-joint). Les abonnés recevront un mail afin de respecter cette zone verte et d'indiquer au secrétariat qui pratique le covoiturage.
- d) Les travaux de la voie douce sont prévus courant mai (45 mètres supplémentaires) qui sera prolongé par un marquage « bande cycliste » entre la piste douce et la gare.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole la séance est levée à 21 h 40.

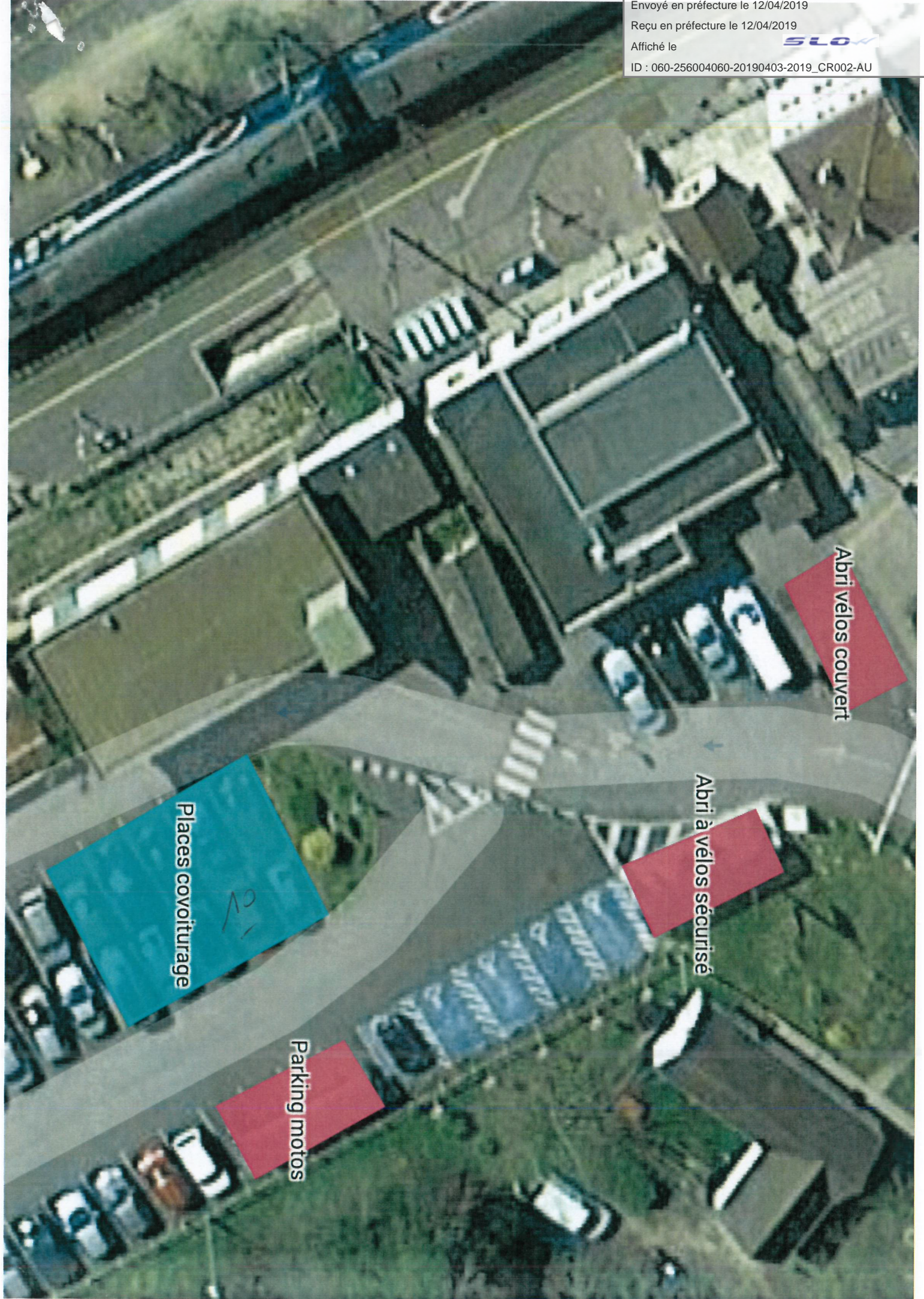
Le Président
H. HERRY





↑
Abri vélos couvert 1

Abri vélos couvert 2



Places covoiturage

CV

Parking motos

Abri à vélos sécurisé

Abri vélos couvert

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le



ID : 060-256004060-20190403-2019_CR002-AU

